n°. 262.

Nous soussignés medecins et chirurgiens de la ville de Castres certifions

1° que le fils du nommé gleizes fabricant de bas, agé d'Environ deux ans avoit une tumeur considerable sur la partie de la tete où les os parietaux et occipital se reünissent.

2°. que m^r. icard lieutenant de m^r. le premier chirurgien du roi amputa cette tumeur aprés En avoir serré le col graduelement pendant plusieurs jours.

3°. que cette tumeur, dans la partie de son adhesion avec la tête presenta des portion-cules de la substance du cerveau.

4°. que quelques mois apres cette operation, lorsqu'on appliquoit le doict sur la cica-trice on y sentoit un defaut d'ossification et quelques batements.

5°. que cet Enfant n'a d'autre incomodité qu'un léger mouvement convulsif dans les yeux.

En foi de quoi nous avons signé le present fait a Castres ce 7^e. 9^bre 1777.

Massuber

Datigny D.M.

Malibouche Ancien chirurgien aide major — David m^tre en chirurgie

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 44 n°109